Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le 12/11/2026
ID : 044-200067635-20261103-11_2026_04-AU

M. Le Président : Jérôme LETOURNEAU

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE
Arrondissement de Nantes
- - - - - - - -

13, rue des Ajoncs
44190 CLISSON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS

Année 2026

Décision du 3 novembre 2026

11.2026-04	**PREVENTION ET GESTION DES DECHETS** **Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable « achat du carburant sur l'ensemble des véhicules du service Prévention et Gestion des Déchets – mois d'octobre 2026 »**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°05.05.2026-01 du Conseil communautaire en date du 5 mai 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que la société Fleet Pro, sise 16 rue François Ory – 92120 MONTROUGE, dispose des compétences et garanties requises pour assurer la prestation demandée,

Le Président de la Communauté d'agglomération Clisson Sèvre et Maine Agglo,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de contractualiser avec la société Fleet Pro, sise 16 rue François Ory – 92120 MONTROUGE, pour la réalisation de la prestation d'achat de carburant de l'ensemble des véhicules du service Prévention et Gestion des Déchets, pour un montant de 18 633.41 € HT soit 22 360.25 € TTC, pour le mois d'Octobre 2026.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Conseil communautaire lors de la prochaine séance.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Comptable public.

« Pour extrait conforme au registre »

A Clisson
Le 12/11/2026
Jérôme LETOURNEAU
Président